

Proximité légitime, familiarité obscène. *Ami et favori* à la cour anglaise au XIV^e siècle

Dr Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN

Université Alassane Ouattara, Bouaké
Enseignant-chercheur en histoire médiévale
UFR Communication-Milieu-Société

bilestonekouamenan@uao.edu.ci / bilestonek@yahoo.fr

Résumé

Dans l'entourage royal, l'ami et le favori ne sont pas aisément séparables sur le plan du contenu de leur relation particulière avec le prince. Des défis majeurs se posent, notamment des problèmes similaires d'ordre conceptuel et notionnel posés par l'*ami* et le *favori*, mais également le fait que tous les deux sont concernés par les mécanismes d'ascension fondés sur le capital émotionnel et le principe de confiance et peuvent pareillement terminer par une chute dramatique.

Finalement, la façon dont les contemporains perçoivent la relation avec le souverain permet véritablement de distinguer ces deux familiers du roi: une proximité considérée légitime dit l'ami, tandis qu'une familiarité condamnée dénonce et révèle le favori.

Mots clés: ami, cour anglaise, familiarité, favori, proximité

Abstract

In the royal entourage, distinguishing between friend and favourite is not easy in terms of contents of their special relationship with the prince. Major challenges arise, including similar conceptual and notional problems posed by the friend and the favourite, but also the fact that both are concerned with the mechanisms of ascension based on emotional capital and the principle of trust and can likewise end in a dramatic fall.

Finally, the way in which contemporaries perceive the relationship with the king really makes it possible to distinguish these two relatives of the king: a closeness considered legitimate says the friend, while a condemned familiarity denounces and reveals the favourite.

Key words: closeness, English court, familiarity, favourite, friend

Introduction

Parmi les thèmes qui permettent d'étudier la cour à la fin du Moyen Âge en Occident, ami et favori ont retenu l'attention des historiens¹. Ce sont deux catégories sociales à la cour, dont la position, soulignée et distinguée par une relation étroite et intense avec le seigneur, est tangible dans le temps. Au début du XXI^e siècle, la réflexion historique avait proposé une séparation analytique de l'ami et du

¹ Pour un aperçu de la recherche, cf. Andreas BIHRER, 2008, « *Curia non sufficit*. Vergangene, aktuelle und zukünftige Wege der Erforschung von Höfen im Mittelalter und in der Frühen Neuzeit », in *Zeitschrift für Historische Forschung*, vol. 35, No. 2, p. 237–272; Werner PARAVICINI, 2002, « Les cours et les résidences au Moyen Âge tardif. Un quart de siècle de recherches allemandes », in Otto-Gerhard OEXLE, Jean-Claude SCHMITT (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne. Actes des colloques de Sévres (1997) et Göttingen (1998)*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 327–350. Voir également les travaux de la Commission sur la cour et la résidence de l'Académie des sciences de Göttingen: *Hof und Residenz im spätmittelalterlichen Deutschen Reich (1200–1600)*, <https://rep.adw-goe.de/handle/11858/38>, dernière consultation, le 23/4/2020.

favori². Ce choix participait des réflexions du groupe de travail sur les résidences princières dans l'Empire au Moyen Âge, fondé par le professeur Werner Paravicini, dont les actes constituèrent un ouvrage intitulé « la chute du favori »³. Tous les communicants s'accordaient sur un certain nombre de critères⁴ aboutissant à une définition générale du terme favori. Pourtant, aucun de ces facteurs ne permet de trancher définitivement entre l'ami et le favori. Le rôle et la position à la cour, la participation ou l'exclusion aux réseaux ou partis de la cour, la proximité avec le souverain, la faveur sous diverses formes, privilégiés comme facteurs dans les différentes contributions pourraient décrire tout courtisan privilégié, fut-il un ami ou un favori. L'étude des entourages princiers au Moyen Âge montre que bien des amis proches des princes ont reçu des postes de pouvoir et une position officielle dans le réseau de la cour en raison de leur proximité personnelle et pratique avec le seigneur. Certains ont trébuché aussi rapidement qu'ils étaient montés sur les cimes du pouvoir, sans jamais être qualifiés de favoris⁵.

Dès lors, un défi méthodologique se présente du fait que ces deux concepts, ami et favori, recouvrent une réalité polymorphe et complexe, dont l'analyse permettrait de comprendre et d'expliquer les stratégies ou mécanismes d'actions qui sous-tendent le principe fonctionnel de la cour. Ceci est d'autant plus important que si l'on considère les déterminants caractéristiques qui ont façonné la cour en général, entre autres la faveur, le fait de plaire ou la confiance, on constatera que l'ami et le favori sont finalement inséparables. Alors, comment peut-on saisir, sur le plan du contenu, la figure du favori et de l'ami pour ce qui est de leur relation particulière avec le prince? Du moins, peut-on considérer la nature du lien comme signe distinctif entre l'ami et le favori? À qui, véritablement, l'étiquette de favori s'applique-t-elle le mieux?

Cet article part de la conviction que la véritable distinction entre ces deux familiers du roi se trouve dans la perception des autres acteurs. L'interprétation positive ou négative de la proximité d'un individu avec le roi est toujours fonction de la façon dont les contemporains perçoivent la relation avec le souverain. Ainsi l'ami relève d'une relation considérée appropriée et légitime, tandis que le favori décrit l'individu dont la familiarité est perçue comme obscène. Il s'agit donc d'examiner la valeur analytique des termes ami et favori en proposant une méthode fondée à la fois sur l'analyse des concepts et notions concrets des relations de cour, mis en œuvre par les contemporains, et sur l'approche constructiviste⁶. Ces deux approches permettront, d'une part, de déterminer si les chercheurs essaient d'évaluer le rôle et l'influence d'un courtisan ou s'ils copient simplement la terminologie de leurs sources et, d'autre part, de savoir comment les terminologies ami et favori évoluent dans le temps, et surtout s'il y a une distinction claire dans la façon de désigner l'ami et le favori.

² Cf. Hirschbiegel dans ses réflexions sur la construction théorique de la figure du favori: Jan HIRSCHBIEGEL, 2004, « Zur theoretischen Konstruktion der Figur des Günstlings », in ID., Werner PARAVICINI (dir.), *Der Fall des Günstlings. Hofparteien in Europa vom 13. bis zum 17. Jahrhundert*, Ostfildern, J. Thorbecke, p. 23–39, et plus récemment Jan HIRSCHBIEGEL, 2015, *Nahbeziehungen bei Hof – Manifestationen des Vertrauens. Karrieren in reichsfürstlichen Diensten am Ende des Mittelalters*, Köln, Böhlau, p. 48–53, 63–68, 285–302.

³ Jan HIRSCHBIEGEL, Werner PARAVICINI (dir.), *Der Fall des Günstlings*, op. cit.

⁴ Selon les communicants, le facteur le plus important réside dans la confiance du prince, autrement dit dans sa faveur manifestée à travers un ensemble de dons et d'honneur qui conditionnent l'ascension sociale très importante et surtout très rapide du favori. En outre, ils détectent le favori par l'obtention d'un office prestigieux ou par le biais de son omniprésence à la cour. D'autres signes ont été également mis en évidence: un favori contrôle l'accès au prince, souvent à son profit et à celui de ses parents et amis; on le reconnaît presque toujours à sa chute, d'autant plus brutale et spectaculaire que son ascension aura été fulgurante auparavant; on retrouve sa trace dans les lieux de mémoire princiers, s'il meurt avant d'avoir perdu la faveur de son maître.

⁵ Cf. Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER (dir.), 2003, *A l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

⁶ Gabriel GALVEZ-BEHAR, 2009, « Le constructivisme de l'historien. Retour sur un texte de Brigitte Gaiiti », in *Le Mouvement social*, No. 229, p. 103–113. Pour l'approche conceptuelle, cf. Reinhart KOSELLECK, 2002, *The Practice of Conceptual History. Timing History, Spacing Concepts*, trad. angl. T. S. PRESNER, Stanford, Stanford University Press.

Pour montrer comment cette perception variable devient de ce fait le critère distinctif déterminant, cet article se concentre sur les récits des chroniqueurs et les documents juridiques⁷ de l'époque et propose de s'intéresser d'abord aux problèmes de conceptualisation variée posés par l'*ami* et le *favori* (1). Suit une réflexion sur les déterminants caractéristiques qui ont façonné la cour, susceptibles de susciter une carrière réussie ou ratée (2). Enfin, un examen de la cour anglaise au début du XIV^e siècle permettra de voir les influences du courtisan favorisé dans les cercles de la cour et comment cela a été longuement discuté par les contemporains avec plus ou moins de succès, de sorte à le percevoir comme *favori* (3). C'était une question à l'échelle européenne, certes, mais elle a été posée en Angleterre, au cours du XIV^e siècle, d'une manière extraordinairement dramatique⁸.

1. *Ami et favori*, des difficultés similaires de conceptualisation

La notion fondamentale du *favori* renvoie à l'image d'un conseiller que le souverain se choisit avec ou sans l'avis de ses conseillers naturels. Sa présence, d'abord tolérée parce qu'imposée par la pratique monarchique de la faveur⁹, devient incommode pour les autres acteurs politiques qui y voient finalement une transgression. Si le phénomène intéresse depuis longtemps la recherche historique¹⁰, on ne peut s'empêcher de constater que le concept même était inconnu dans le vocabulaire médiéval. Bien vrai qu'en latin classique, *gratiosus* et *potis*, -e ont des significations correspondant à l'idée de faveur ou *favori*¹¹, force est de constater que le latin ne propose aucun équivalent. Certes, depuis le XII^e siècle, « faveur » et « favoriser » appartiennent à la langue vulgaire. Mais, le terme spécifique de « favori » utilisé pour désigner le favori royal n'apparaît en France qu'au début du XVI^e siècle, précisément en 1525, en provenant de l'italien *favorito*¹². Il est aussi probable que la traduction française connue découle du mot allemand *Favorit*, d'ailleurs documenté seulement au début de l'époque moderne. Ainsi *Favorit* mais

⁷ *Vita Edwardi Secundi monachi Cuiusdam Malmesberiensis*, éd. et trad. Noël DENHOLM-YOUNG, 1957, Londres, Thomas Nelson and Sons; « Annales Paulini, 1307–1341 », in William STUBBS (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, Londres, Rolls Series, 76, vol. I; *The Anonimale Chronicle, 1307 to 1334, from Brotherton Collection ms. 29*, éd. Wendy R. CHILDS, John TAYLOR, 2013, Cambridge, Cambridge University Press; *The Brut, or The chronicles of England*, éd. Friedrich W. D. BRIE, 1906, Londres, Kegan Paul, vol. I. Les documents juridiques: *Rotuli Parliamentorum*, vol. I: 1272–1327, p. 281–286; S. B. CHRIMES, Alfred L. BROWN (éd.), 1961, *Select Documents of English Constitutional History, 1307–1485*, New York, Barnes & Noble, p. 11–19; David DOUGLAS (éd.), 1975, *English Historical Documents*, vol. III: 1189–1327, Londres, p. 527–539.

⁸ La présence des favoris royaux a sans doute été un des plus grands problèmes politiques au début et à la fin du XIV^e siècle anglais. Les règnes d'Édouard II (1307–1327) et Richard II (1377–1399) semblent constituer les moments les plus cruciaux des enjeux posés par ces intimes des rois. Voir Seymour PHILLIPS, 2010, *Edward II*, New Haven, Yale Univ. Press; Nigel SAUL, 1997, *Richard II*, New Haven/Londres, Yale Univ. Press. Néanmoins, à l'est de l'Europe, dans la péninsule ibérique et même à la cour papale, des processus et contextes similaires de favoritisme et de critique du pouvoir peuvent être trouvés. Cf. Sebastian ZANKE, 2013, « Konflikt und Konkurrenz im Spannungsfeld von Kirche, Hof und Stadt. Günstlinge im päpstlichen Avignon », in Jörg OBERSTE (dir.), *Pluralität – Konkurrenz – Konflikt. Religiöse Spannungen im städtischen Raum der Vormoderne*, Regensburg, Schnell + Steiner, p. 101–128.

⁹ En effet, l'institution monarchique, papale ou impériale induit un régime de faveur selon le principe que le souverain doit aimer tous ses fidèles, mais qu'il a le droit de favoriser plus ceux qui lui rendent de plus grands services. Voir Heinz KRIEG, 2003, *Herrscherdarstellung in der Stauferzeit. Friedrich Barbarossa im Spiegel seiner Urkunden und der staufischen Geschichtsschreibung*, Ostfildern, J. Thorbecke, p. 259–261. Il va sans dire que contrairement à l'idée selon laquelle le favori doit être considéré comme un cas particulier (cf. Ronald G. ASCH, 2004, « Schlußbetrachtung. Höfische Gunst und höfische Günstlinge zwischen Mittelalter und Neuzeit. 18 Thesen », in Jan HIRSCHBIEGEL, Werner PARAVICINI (dir.), *Der Fall des Günstlings*, op. cit., p. 515–531, ici p. 520.), il est évident que le favoritisme est une norme de courtoisie. Cf. Jan HIRSCHBIEGEL, 2004, « Zur theoretischen Konstruktion der Figur des Günstlings », op. cit., p. 23–39, ici p. 28.

¹⁰ Johan Huizinga semble être le premier, en 1919, à s'intéresser au phénomène du favori. Son ouvrage original en néerlandais sous le titre *Herfsttij der Middeleeuwen*, paru à Haarlem, a connu plusieurs traductions en anglais et en français entre 1924 et 2002. Le regain d'intérêt chez les médiévistes spécialistes du bas Moyen Âge se manifeste au début des années 1990. Cf. klaus OSCEMA, 2012, « The Cruel End of the Favourite. Clandestine Death and Public Retaliation at Late Medieval Courts in Europe », in Spieß KAR-HEINZ, Warntjes IMMO (dir.), *Death at Court*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, p. 5.

¹¹ Comme base de données, voir <https://www.dwds.de/> (entrée *Günstling*), <http://www.atilf.fr/dmf/> (entrées *favoriser*, *mignon*), <https://www.oed.com/> (entrée *favouirite*).

¹² Oscar BLOCH, Walther von WARTBURG, 1975, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 257.

surtout *der zweite Mann im Staat*, ou *Günstling* et *Begünstigte*¹³. Dans ces concepts, le favori est précisément reconnu comme étant le détenteur de la faveur royale. Les conceptualisations allemandes variées veulent, néanmoins, souligner les différentes manières d'attribuer ou de posséder cette faveur. C'est pourquoi l'allemand oppose le *Favorit* au *Günstling* ou le *Günstling* au *Begünstigte*. Pour cette même raison, l'espagnol oppose le *valido* au *privado*¹⁴. Le terme a, donc, été considéré comme un concept et un phénomène caractéristiques des débuts de l'époque moderne¹⁵. Le fait que les textes du début de la période moderne, pourtant réputée avoir eu des favoris institutionnalisés, ne font aucun emprunt au vocabulaire médiéval est la preuve qu'il n'existe aucun concept médiéval équivalent.

Finalement, *mignon* ou *mignot* issu de la culture française à la fin du XIV^e siècle et au XV^e siècle pourrait servir d'équivalent, mais leur connotation est, hélas, problématique. Apparu pour la première fois à la fin du XII^e siècle dans le texte littéraire de *Tristan et Iseut*, *mignon* prend une connotation péjorative sexuelle, car il désigne un homme qui se prête à la lubricité d'un autre¹⁶. À partir des années 1440–1445, *mignon* et le type social qu'il indique connaissent une large diffusion, rapportée par nombre d'auteurs médiévaux. Il ne s'agit pas d'un mode de gouvernement, mais d'une pratique sociale observée chez des seigneurs ou des princes qu'on dit avoir eu un ou plusieurs *mignons*¹⁷. Au XVI^e siècle, *mignon* prend le sens de « compagnon » et, à cette même époque, l'adjonction « de couchette » lui est associée. D'où le sens de « *mignon de couchette* ». Cette expression rappelant les *mignons* de Henri III de France (1574–1589) avait le sens indiscutable d'amant¹⁸.

À cette difficulté d'ordre conceptuel s'ajoute un problème de définition précise et unanimement acceptée, dont rendait compte le symposium tenu à Neubourg-sur-le-Danube en 2002 sur « la chute du favori »¹⁹. Il en ressort, néanmoins, que seulement ce type d'individu, exécuté à travers des formes cruelles et violentes, peut vraiment être appelé favori, puisque l'éventualité de sa chute est même essentielle pour le désigner ainsi²⁰. L'année d'après, les réflexions sur les cours et les résidences dans l'Empire purent proposer une définition classique selon laquelle le favori est un personnage de cour « dont

¹³ Cf. Andrea PEČAR, Michael KAISER (dir.), 2003, *Der Zweite Mann im Staat. Oberste Amtsträger und Favoriten im Umkreis des Reichfürsten in der Frühen Neuzeit*, Berlin, Duncker und Humblot; Jan HIRSCHBIEGEL, 2004, « Zur theoretischen Konstruktion der Figur des Günstlings », *op. cit.*, p. 23–39. *Begünstigte(r)* désigne celui à qui un avantage légal revient. Par exemple, dans la loi sur l'allocation familiale, on désignera ainsi celui qui y a droit. *Günstling*, par contre, désigne une personne jouissant d'une faveur hors des normes. Le terme a une connotation négative, comme c'est le cas pour la plupart des noms allemands finissant par *ling*. Sa proximité avec le *mignon* est ainsi établie, puisque *mignon* a une connotation péjorative sexuelle considérée comme moteur des faveurs dont il jouit. Quant à l'expression allemande *der zweite Mann im Staat*, elle fait écho à celle latine *secundus a rege* et signifie le second après le roi. Cette formule, connue depuis l'Antiquité et dans la vulgate, désigne celui qui est le plus important dans le royaume, au-dessous du roi mais au-dessus de tous les autres nobles, au moins par son influence de fait. Comme base de données pour *Begünstigte(r)* et *Günstling*, cf. <https://www.duden.de/>; <https://www.dwds.de/>; <https://www.faz.net/aktuell/feuilleton/buecher/rezensionen/sachbuch/wie-aus-dem-knirps-der-favorit-kam-1250974.html>. Pour *secundus a rege*, cf. John MURRAY IV, Rowland Edmund PROTHERO (dirs.), juillet et octobre 1862, *The Quarterly Review*, Londres, Stamford Street, vol. 112, p. 115–116; *Biblia sacra*, AT: Esther 10, 3. En ligne: http://vulgata.info/index.php?title=Kategorie:BIBLIA_SACRA:AT:Est10, consulté le 22/4/2020.

¹⁴ François FORONDA, 2004, « La privanza dans la Castille du bas Moyen Âge. Cadres conceptuels et stratégies de légitimation d'un lien de proximité », in *Annexes des CLCHM*, vol. 16, p. 153–197.

¹⁵ Andreas PEČAR, Michael KAISER, 2003, « Reichfürsten und ihre Favoriten. Die Ausprägung eines europäischen Strukturphänomens unter den politischen Bedingungen des Alten Reiches », in Andrea PEČAR, Michael KAISER, (dir.), *Der Zweite Mann im Staat im Staat*, *op. cit.*, p. 9–19; Nicolas LE ROUX, 2001, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547 – vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon; J. H. ELLIOTT, L. W. BROCKLISS, 1999, (dir.), *The World of Favourite*, New Haven, Londres, Yale Univ. Press.

¹⁶ Cf. Daniel LACROIX, Philippe WALTER (éd.), 1996, *Tristan et Iseut. Les poèmes français - la saga norroise*, Paris, Librairie générale française, p. 188, v. 3639 et 3648; *Le roman de Tristan, par Bréoul et un anonyme. Poème du XII^e siècle*, éd. Ernest MURET, 1913, Paris, Librairie de Firmin Didot et Cie, p. 113, v. 3639 et 3648.

¹⁷ Cf. Philippe CONTAMINE, 1994, « Pouvoir et vie de cour dans la France du XV^e siècle: les mignons », in *Académie des inscriptions et belles-lettres*, No. 2, p. 545–552.

¹⁸ Cf. Pierre CHEVALLIER, 1985, *Henri III, roi shakespeareien*, Paris, Fayard, p. 418–419.

¹⁹ Cf. Jan HIRSCHBIEGEL, Werner PARAVICINI (dir.), 2004, *Der Fall des Günstlings*, *op. cit.*, p. 23–39.

²⁰ Ronald G. ASCH, 2004, « Schlußbetrachtung. Höfische Gunst und höfische Günstlinge zwischen Mittelalter und Neuzeit. 18 Thesen », *op. cit.*, p. 516–517.

l'importance du pouvoir est exclusivement fondée sur l'affection personnelle du roi et une position dominante à la cour »²¹.

La seconde notion présentant un problème similaire de conceptualisation et qui a été reconnue par la recherche comme un concept efficace est celle d'ami ou amitié (*amicitia*)²². Issue des textes de l'environnement courtois de la fin du Moyen Âge, la terminologie médiévale tardive propose comme concept d'ami, les termes *frunt*, *friend*, *ami* ou *amicus*. L'inventaire de la région francophone de la fin du Moyen Âge montre combien son interprétation n'est pas simple²³. Intervenant dans le cadre d'un serment ou d'un accord visant à obtenir un consensus et des alliances politiques, *amicitia* était, en effet, idéalement considérée comme une relation égalitaire entre les partenaires qui se sont engagés mutuellement. L'amitié pouvait ainsi exister entre pairs comme entre personnes de rang différent, étant entendu que l'amitié et la vassalité ne s'excluaient pas mais se complétaient plutôt mutuellement. Elle marquait un espace social sans domination, impliquait, donc, un moment d'égalité non hiérarchique, remplissait avant tout des fonctions politico-sociales et rentrait dans le cadre des pratiques d'adresse souvent asymétriques pour ouvrir un espace discursif de quasi-égalité. Un seigneur pouvait, ainsi, appeler son dépendant, manifestement de rang inférieur, « ami », mais celui-ci répondait en s'adressant à lui comme « maître »²⁴. L'amitié, ainsi comprise, n'abolissait pas une différence de rang existante ni aucune autre forme de domination. Elle la reléguait au second plan tant que tous les acteurs concernés pouvaient utiliser le discours de l'amitié. *Amicitia* formait par conséquent un champ cohérent de liens sociaux. Bien qu'elle puisse être chargée émotionnellement, aucune composante émotionnelle n'était une condition fondamentale à l'existence d'une amitié²⁵.

Certes, la pure amitié de la vertu dans la forme philosophique ou spiritualisée chrétienne domine dans cette notion de l'amitié, telle que comprise aux XII^e–XIII^e siècles. Mais, à la fin du Moyen Âge, l'idéal de l'amitié connut d'importantes évolutions concernant surtout les aspects de proximité individuelle et d'attachement émotionnelle. Les gestes d'intimité physique entre hommes (des poignées de main, le baiser sur les lèvres, les étreintes, deux hommes sur un cheval, manger dans un même plat, dormir dans un même lit ou une même chambre) devenaient de plus en plus une composante naturelle de la communication courtoise aristocratique. Indépendamment du fait que ces gestes participaient des actes de pacification dans la résolution des conflits²⁶, ils étaient parfaitement normaux et même recommandés dans le contexte des relations de cour. Les liens personnels avec le roi, en effet, ne pouvaient être renforcés s'ils n'étaient pas rendus visibles par des gestes de proximité impliquant l'intimité physique. Le but recherché était le renforcement de la fidélité des importants acteurs politiques au roi. Or, cette fidélité avait besoin d'être rendue visible par une certaine proximité avec le monarque, surtout que dans un monde où les honneurs et les privilèges étaient si chers à la noblesse, la proximité avec le prince se

²¹ ID., 2005, « Favoriten », in Werner PARAVICINI, Jan HIRSCHBIEGEL, Jörg WETTLAUER (dir.), *Höfe und Residenzen im spätmittelalterlichen Reich. Bilder und Begriffe*, Ostfildern, J. Thorbecke, vol. 1, p. 64: « *Freilich ist der klass. Typus des Favoriten im engeren Sinne des Wortes, also eines Günstlings, dessen Machtposition ausschließl. auf der persönl. Zuneigung des Herrschers und einer dominanten Stellung bei Hofe beruht* ».

²² Albrecht CLASSEN, Marilyn SANDIDGE (dir.), 2010, *Friendship in the Middle Ages and Early Modern Age. Explorations of a Fundamental Ethical Discourse*, Berlin, New York, Walter de Gruyter; Katariina MUSTAKALLIO, Christian KRÖTZL (dir.), 2009, *"De amicitia". Friendship and Social Networks in Antiquity and the Middle Ages*, Rome, Institutum Romanum Finlandiae; Klaus OSCEMA (dir.), 2007, *Freundschaft oder "amitié"? Ein politisch-soziales Konzept der Vormoderne im zwischensprachlichen Vergleich (15.-17. Jahrhundert)*, Berlin, Duncker & Humblot; Claudia GARNIER, 2000, *Amicus amicis, inimicus inimicis. Politische Freundschaft und fürstliche Netzwerke im 13. Jahrhundert*, Stuttgart, A. Hiersemann; Julian HASELDINE (dir.), 1999, *Friendship in Medieval Europe*, Stroud, Sutton.

²³ Voir Klaus OSCEMA, 2006, *Freundschaft und Nähe im spätmittelalterlichen Burgund. Studien zum Spannungsfeld von Emotion und Institution*, Köln, Böhlau.

²⁴ William Averill STOWELL, 1908, *Old-French Titles of Respect in Direct Address*, Baltimore, p. 1–51. Cf. également Klaus VAN EICKELS, 2002, *Von inszenierten Konsens zum systematisierten Konflikt. Die englisch-französischen Beziehungen und ihre Wahrnehmung an der Wende vom Hoch- zum Spätmittelalter*, Stuttgart, J. Thorbecke, p. 21–22.

²⁵ ID., 2007 « Freundschaft im (spät)mittelalterlichen Europa: Traditionen, Befunde und Perspektiven », in Klaus OSCEMA (dir.), *Freundschaft oder "amitié"?*, op. cit., p. 33.

²⁶ ID., 2002, *Von inszenierten Konsens*, op. cit., p. 368–393; ID., 2004, « Tender Comrades. Gesten männlicher Freundschaft und die Sprache der Liebe im Mittelalter », in *Invertito - Jahrbuch für die Geschichte der Homosexualitäten*, vol. 6, p. 27–34.

percevait comme un marqueur social de distinction. Dans pareille situation, tout courtisan en faveur auprès du roi pouvait se retrouver à vivre avec son seigneur une démonstration d'affection exprimée sur un mode passionnel et publiquement affiché. Ces attitudes ne s'arrêtaient pas à la pratique courtoise. Elles ont eu une répercussion dans la conceptualisation du langage de l'amitié masculine, désormais indissociable du langage de l'amour dans le discours politique et courtois²⁷.

Les difficultés similaires de conceptualisation de l'ami et du favori ne réduisent cependant pas l'importance du capital émotionnel, d'où les déterminants caractéristiques qui ont façonné la cour, qu'il convient d'aborder maintenant.

2. Les mécanismes d'ascension dans la cour royale fondés sur des principes

« Nous sommes une multitude infinie avec un seul but: plaire à un seul homme »²⁸. Ces mots utilisés par le Gallois Gautier Map (1983, p. 2), lorsqu'il décrivait la cour du roi Henri II d'Angleterre à la fin du XII^e siècle, s'inscrivent dans sa perception de la cour représentée comme étant un ordre hiérarchiquement structuré, dans lequel tout est orienté vers le seigneur. Le soulignant, il perçoit avant tout l'orientation personnelle et l'interprète de manière critique comme l'expression de la volonté de plaire à une personne, le seigneur. Il stipule, ainsi, que le principe fonctionnel de la cour est celui de plaire au seigneur. Capter l'attention émotionnelle positive du souverain est d'autant plus important que la capacité de lui plaire détermine une carrière réussie ou ratée.

Pouvoir s'introduire dans l'entourage immédiat du roi, s'imposer et s'y maintenir en tant qu'ami ou favori n'était nullement le fruit d'un hasard. Un processus ou une stratégie d'action devait soutenir la dynamique de l'entrée en jeu. Le capital émotionnel joue ici un rôle essentiel. Il est déterminé souvent par le premier contact. Dans les années 1320, un chroniqueur anonyme des guerres civiles du règne d'Édouard II d'Angleterre (1307–1327), dont la chronique date des alentours de 1327, faisait remarquer l'affection que le roi, alors qu'il était encore prince de Galles, porta soudainement à un des douze valets et compagnons éduqués auprès de l'héritier au trône. Il s'agit de Piers Gaveston: « [D]ès qu'il le vit, le fils du roi [Édouard I] sentit aussitôt un tel amour [...] »²⁹. Le chroniqueur reconnaît le principe de plaire comme fondamentale dans la connexion entre le prince et son valet. Celui-ci est d'ailleurs décrit comme étant charmant et ayant une aptitude militaire ainsi qu'une courtoisie et une éloquence qui font défaut au dauphin. Ce qui joua également en sa faveur.

Au capital émotionnel s'associe le principe de confiance qui établit le confident et confirme son intégration dans l'intimité du roi³⁰. Dans les sociétés stratifiées, les relations de confiance sont axées sur

²⁷ Cf. ID., 2002, *Von inszenierten Konsens*, *op. cit.*, p. 341–393. En effet, le besoin d'une rhétorique anoblissante rendant acceptables les liens réciproques qui obligent (cf. C. Stephen JAEGER, 1999, *Ennobling Love. In Search of a Lost Sensibility*, Philadelphia, Univ. of Pennsylvania Press; ID., 1991, « L'amour des rois. Structure sociale d'une forme de sensibilité aristocratique », in *Annales ESC*, vol. 46, No. 3, p. 547–571) avait été tel que les différents termes de l'amour et de l'amitié étaient généralement employés de manière interchangeable dans les textes médiévaux. Cependant, la signification de l'amitié (*amicitia*) est plus spécifique que dans la mesure où elle est toujours réciproque et limitée à l'affection mutuelle, tandis que l'amour (*amor*, *caritas*, *dilectio*) peut également désigner un désir non partagé. Cf. Klaus VAN EICKELS, 2004, « Tender Comrades. Gesten männlicher Freundschaft und die Sprache der Liebe im Mittelalter », *op. cit.*, p. 9–48; ID., 2002, *Vom inszenierten Konsens*, *op. cit.*, p. 23.

²⁸ Walter MAP, 1983, *De nugis curialium*, *Courtiers' trifles*, éd. et trad. M. R. JAMES, C. N. L. BROOKE, R. A. B. MYNORS, Oxford, Oxford University Press, p. 2: « *Multitudo certe sumus infinita, uni soli placere contendens* ». Gautier Map, en anglais Walter Map (v. 1140–† v. 1208–1210), est un homme d'église et écrivain anglais du Moyen Âge. *De nugis curialium* écrit vers 1180 est le seul ouvrage qui lui est attribué avec certitude.

²⁹ Londres, British Library, ms. Cotton Cleopatra D.ix, fols. 83–85, cité dans George L. HASKINS, « A Chronicle of the Civil Wars of Edward II », in *Speculum*, vol. 14, No. 1, 1939, p. 75: « [D]ès qu'il le vit, le fils du roi [Édouard I] sentit aussitôt un tel amour pour lui de telle sorte qu'il s'engagea dans une ferme alliance et il s'attacha à lui avant tout autre mortel avec le lien indissoluble de l'amour, fermement attiré et attaché avec un nœud » (« *Quem filius regis intuens in eum / tantum protinus amorem iniecit quod cum eo firmitatis fedus iniiit, et pre ceteris mortalibus indissolubile dilectionis vinculum secum elegit et firmiter disposuit innodare* »).

³⁰ Défini comme un état de proximité et de confiance, le concept d'intimité a déjà fait ses preuves dans la recherche médiévale. Ses fonctions politiques et sociales au Moyen Âge sont importantes, dues notamment à l'étroite imbrication de l'intimité et de

les relations interpersonnelles. Il s'agit de formes sociales d'égalité et de dialogue mutuel dans lesquelles le partage d'informations intimes nécessite la confiance, mais exige également un comportement réciproque de la part du partenaire dans l'échange. De l'attention émotionnelle positive qui le captiva dès leur rencontre, Édouard II a pu, de ce fait, s'engager dans une amitié de totale confiance mutuelle avec son ami Piers Gaveston au point que celui-ci était perçu comme son conseiller, son confident et son guide dans sa vie privée comme dans ses activités en tant que roi³¹. Le serviteur et le maître entraient ainsi dans un espace presque sans domination et presque exclusivement informel, comme partenaires égaux dans une relation interpersonnelle de confiance au moment de la communication familière³². La « confiance étroite » interpersonnelle effective apparaît, dès lors, comme un principe organisationnel fondamental de l'échange social réciproque et est donc un élément indispensable de la socialisation³³. Il va sans dire que, nonobstant le respect de la hiérarchie imposée à tout le personnel de la cour, un seul individu, quel qu'il soit, parvient à se soustraire de l'inégalité formelle qui enserrait étroitement les relations interpersonnelles: l'ami intime du roi notamment, puisque les relations d'amitié ignorent cette différence hiérarchique. Il peut alors s'interposer comme médiateur entre les structures formelles et informelles, comme cela s'observe à la cour anglaise au XIV^e siècle où l'ami juré du roi était perçu comme l'interface entre le souverain et ses nombreux solliciteurs³⁴.

Dans ce cadre socio-dynamique de la socialisation courtoise, le positionnement et l'avancement de l'individu dépendent fortement de ses liens personnels avec des personnes de rang supérieur³⁵ et participent du patronage et du clientélisme en tant qu'éléments centraux des réseaux de cours et des formes de sociabilité³⁶. Tant que l'individu jouissant de la confiance du roi s'inscrit dans ce code social d'une amitié loyale, il est assuré d'une carrière réussie, et le principe de plaire tire sa légitimité dans la confiance qui, elle, devient la motivation du souverain à promouvoir un courtisan particulier par l'attribution de faveurs sous forme de dons, de titres et de proximité avec le souverain. La faveur a été décrite comme

la proximité dans la vie politico-publique. Ceci est observable à travers les espaces de proximité et de confiance créés par le discours de l'amitié et de l'amour, qui permettaient d'échanger des critiques sans égard aux questions de rang et d'honneur. Pour une approche de la question, voir le compte-rendu du congrès organisé par Klaus van Eickels sur le thème: *Intimität und die Grenzen des Erlaubten im Mittelalter. Frühjahrstagung des Konstanzer Arbeitskreises für mittelalterliche Geschichte e. V., 19.03.2013 – 22.03.2013 Reichenau*, in *H-Soz-Kult*, 20.06.2013, www.hsozkult.de/conferencereport/id/tagungsberichte-4868, consulté le 23/4/2020. De même Klaus VAN EICKELS, 2009, « Gewalt und Intimität im Mittelalter: An den Grenzen des Erlaubten oder Grundlage sozialer Kohäsion? », in Anja HESSE (dir.), *Tabu. Über den gesellschaftlichen Umgang mit Ekel und Scham*, Berlin, Kulturverlag Kadmos, p. 33–56.

³¹ Cf. *Adæ Murimuth Continuatio chronicarum: Robertus de Avesbury De gestis Mirabilibus Regis Edwardi Tertii*, éd. E. Maunde THOMPSON, 1889, Londres, Eyre and Spottiswoode, p. 14: « *fuit secretus regis et rector ipsius* ».

³² Jan HIRSCHBIEGEL, 2015, *Nahbeziehungen bei Hof*, op. cit., p. 65–66.

³³ Cf. Jan Philipp REEMTSMA, 2008, *Vertrauen und Gewalt. Versuch über eine besondere Konstellation der Moderne*, Hamburg, Hamburger Edition, p. 35; Tanja RIPPERGER, 1998, *Ökonomik des Vertrauens. Analyse eines Organisationsprinzips*, Tübingen, Mohr Siebeck, p. 152–158.

³⁴ Notons que les sources font mention de cette situation sous la forme d'une critique. Au sujet de Piers Gaveston, le biographe d'Édouard II fait remarquer qu'il était pour le roi un compagnon et un ami (« *rex habuit in socium et amicum* ») et que « si un comte ou un baron entrait dans la chambre du roi pour s'entretenir avec lui, le roi ne parlait à personne en présence de Piers » (« *si comes uel baro colloquium habiturus cum rege cameram regis intraret, in presentia Petri nulli rex uerba dirigeret* »). Cf. *Vita Edwardi secundi*, op. cit., p. 15, 28. Entre 1317 et 1326, le noble anglais Hugh Despenser le Jeune était l'homme de confiance d'Édouard II. Une chronique rapporte: « *nul homme purra aprocher au roi sanz la volunte le dist sire Hugh [...] Et si nul desiroit parler ove le roi il noseroit pas en nul manere fors soulement en la presence de meismes celi sire Hugh* ». Cf. *The Anonimale Chronicle, 1307 to 1334*, op. cit., p. 92; *The Brut*, op. cit., vol. I, p. 211–212. Cette interposition de l'ami particulier du roi ainsi mal perçue par les contemporains est, cependant, discutable au regard du protocole de cour qui encadre les échanges du roi en public. Voir Pierre CHAPLAIS (dir.), 1982, *English medieval diplomatic practice. Part I: Documents and Interpretation*, Londres, Her Majesty's Stationary Off., vol. I, p. 110–111 et note 205.

³⁵ Lars-Arne DANNENBERG, Reinhardt BUTZ, 2004, « Überlegungen zu Theoriebildungen des Hofes », in Reinhardt BUTZ, Jan HIRSCHBIEGEL, Dietmar WILLOWEIT (dir.), *Hof und Theorie. Annäherungen an ein historisches Phänomen*, Köln, Böhlau, p. 33.

³⁶ Seven RABELER, 2004, « Vertrauen und Gunst. Klientelismus am spätmittelalterlichen Hof », in Jan HIRSCHBIEGEL, Werner PARAVICINI (dir.), *Der Fall des Günstlings*, op. cit., p. 41–63.

un principe structurant l'existence politique à la cour³⁷. Les figures de l'ami et du favori reposent sur ce concept. En tant qu'une des forces motrices des courtisans, la faveur du roi rendait l'ascension possible, car les libéralités des rois envers le courtisan préféré lui valaient de gagner en dignités et en titres les plus hauts et les plus prestigieux du royaume d'une façon fulgurante.

Mais la perte des courtisans était également à envisager. Elle est due principalement au retrait de la confiance du roi et à l'éjection inévitable de sa proximité ou à l'influence avec plus ou moins de succès d'un parti d'opposition. L'attitude incite à distinguer le vrai ami du faux. La « vraie » amitié au sens classique du terme est une relation fondée sur la vertu des partenaires, laquelle intègre les notions de fidélité et de loyauté, alors que les liens dont la base est le bénéfice ou le plaisir mutuel ou à sens unique sont des formes inférieures qui permettent de définir la figure du flatteur³⁸. Celle du favori est à l'image du faux ami et, donc, du flatteur. Selon ce que veulent faire croire les détracteurs, les favoris recherchent leurs propres intérêts plutôt que ceux du roi et de la Couronne. Cette attitude leur vaut d'être appelés péjorativement favoris.

3. La critique contre le favori: entre allégations normatives et comportement déraisonnable

L'exemple historique spécifique de la cour d'Édouard II d'Angleterre au début du XIV^e siècle avec pour principaux protagonistes, le roi lui-même, son favori Piers Gaveston et la faction des barons en colère, offre d'intéressantes perspectives sur l'interprétation positive ou négative de la proximité d'un individu au roi. Dans les six premières années de règne, entre 1307 et 1312, le jeune gascon Piers Gaveston avait connu une forte ascension à la cour du roi d'Angleterre. Il jouissait d'une telle faveur royale que le biographe d'Édouard II pouvait écrire: « bien que depuis longtemps il ait été souhaitable que tous les hommes trouvent grâce aux yeux des rois, Piers seul a reçu un accueil chaleureux du roi et a bénéficié de sa faveur »³⁹.

Édouard II lui conféra, en effet, la plus prestigieuse dignité en lui cédant le comté de Cornouailles, le 6 août 1307⁴⁰, pourtant traditionnellement réservé à la couronne anglaise⁴¹. Malgré la controverse qui en découlait⁴², le roi l'intégra à la famille royale en le mariant à sa nièce Margaret de Clare, le 1 novembre 1307⁴³, et il l'établit chambellan⁴⁴. Ce titre était d'une position d'influence particulière et supposait une relation de totale confiance et d'intimité étroite avec le prince. En janvier 1308, lorsque le roi quittait l'Angleterre pour célébrer en France son mariage avec Isabelle de France, Piers Gaveston fut nommé régent du royaume le 20 décembre 1307⁴⁵, une manifestation évidente de la confiance du roi à

³⁷ Aloys WINTERLING, 2004, « "Hof". Versuch einer idealtypischen Bestimmung anhand der mittelalterlichen und frühneuzeitlichen Geschichte », in Reinhardt BUTZ, Jan HIRSCHBIEGEL, Dietmar WILLOWEIT (dir.), *Hof und Theorie. Annäherungen an ein historisches Phänomen*, Köln, Böhlau, p. 55–76; Seven RABELER, 2004, « Vertrauen und Gunst. Klientelismus am spätmittelalterlichen Hof », in Jan HIRSCHBIEGEL, Werner PARAVICINI (dir.), *Der Fall des Günstlings, op. cit.*, p. 41–63.

³⁸ Au sujet des dangers que représente un flatteur en tant que le type opposé d'ami, cf. Klaus OSCEMA, 2009, « Riskantes Vertrauen: zur Unterscheidung von Freund und Schmeichler im späten Mittelalter », in Gerard KRIEGER (dir.), *Verwandschaft, Freundschaft, Bruderschaft. Soziale Lebens- und Kommunikationsformen im Mittelalter*, Berlin, Akademie-Verlag, p. 510–529.

³⁹ *Vita Edwardi secundi, op. cit.*, p. 15: « quod cum ab antiquo omnibus desiderabile exstiterit habere gratiam in oculis regum, solus Petrus gratiam et uultum hillarem regis habuit et fauorem ».

⁴⁰ Cf. *ibid.*, p. 15; « Annales Londonienses, 1195–1330 », in William STUBBS (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, Londres, Rolls Series, 76, vol. I, p. 151.

⁴¹ Pierre CHAPLAIS, 1994, *Piers Gaveston: Edward II's Adoptive Brother*, Oxford, New York, Clarendon Press, Oxford Univ. Press, p. 30

⁴² Cf. Jeffrey S. HAMILTON, 1998, *Piers Gaveston. Earl of Cornwall 1307–1312. Politics and Patronage in the Reign of Edward II*, Detroit, Londres, p. 37 et note 3.

⁴³ *Vita Edwardi secundi, op. cit.*, p. 2.

⁴⁴ « Annales Paulini, 1307–1341 », *op. cit.*, p. 258: « Petrum vero de Gavastone fecit secretarium et camerarium regni summum ».

⁴⁵ *Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office, Edward II, vol. I: 1307–1313*, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1894, p. 31 (26 déc. 1307).

son endroit. La tradition jusqu'alors suivie depuis Henry III (1207–1272) avait pourtant été de confier la régence du royaume à un membre très proche de la famille royale⁴⁶.

Ces marques de faveurs pour Piers Gaveston furent perçues par les magnats anglais comme un affront du couple ami, ce qui finalement conduisit à son exil en Irlande en 1308. Mais son rappel par le roi sans le consentement préalable de ses barons coïncida avec une phase d'opposition croissante dans le royaume, qui plaça la personne de ce frère juré du roi au centre des griefs. Des projets de réforme fondamentaux furent initiés et aboutirent aux ordonnances de 1311 avec la mise en place d'une commission de vingt et un Ordonnateurs désormais responsables du « bien commun »⁴⁷ du royaume. Ces actes présentèrent un impressionnant catalogue de quarante et un articles de charges, stipulant la trahison contre la Couronne, contre le roi et contre ses conseillers naturels. Ils visaient la politique royale, puisqu'ils avaient une influence significative sur l'exercice du pouvoir, les finances et les agents royaux, mais également sur l'expulsion de Piers Gaveston et de ses partisans⁴⁸. Les blâmes avancés désignèrent Gaveston comme le mauvais conseiller qui fourvoya le roi, une charge complétée par l'aliénation des droits royaux et l'enrichissement personnel. En juin 1312, lorsqu'il revint d'exil pour la troisième fois par la seule volonté du roi, il fut saisi par ses opposants nonobstant les efforts d'Édouard II de le protéger. Malgré la promesse faite par la faction des nobles en colère de suivre une procédure judiciaire régulière, Piers Gaveston fut exécuté, sur ordre des comtes opposants Warwick (1298–1315) et Thomas de Lancastre (1296–1322), par deux Gallois. L'un lui transperça le corps, tandis que l'autre le décapita⁴⁹.

Ce n'est pas la première fois que des programmes de réformes étaient imposés aux rois anglais. Une longue tradition s'observe depuis la Magna Carta en 1215 sous Jean sans Terre et les Provisions d'Oxford en 1258 sous Henri III, témoignant des efforts des barons anglais d'exercer une surveillance sur le pouvoir royal à travers le Parlement d'Angleterre⁵⁰. Cependant, l'affaire Gaveston est d'une curieuse dimension, puisque le processus qui entoure cette affaire montre clairement le statut particulier du favori dans la perception contemporaine des acteurs, mais révèle également les nouvelles notions de la légitimité du pouvoir royal et de son exercice. Il n'est donc pas étonnant que le biographe d'Édouard II juge utile d'insérer, de manière très détaillée dans sa chronique, uniquement les paragraphes des ordonnances qui concernent étroitement Piers Gaveston. Même s'il justifie cette restriction par des contraintes liées à la composition littéraire de l'œuvre, une telle insertion révèle parfaitement que les passages concernant cette *persona non grata* étaient considérés pour nombre de ses contemporains comme beaucoup plus importants que le reste des Ordonnances⁵¹.

La critique acerbe dont le favori était l'objet rend impossible de maintenir la protection royale propre au système de favoritisme, mais laisse également ouverte la question de savoir si les allégations spécifiques contre le préféré du roi étaient justifiées ou si on utilisait simplement des procédures de base,

⁴⁶ Cf. Pierre CHAPLAIS, 1994, *Piers Gaveston, op. cit.*, p. 35.

⁴⁷ Un concept fondamental du vocabulaire politique de l'époque, renvoyant à l'idée de la communauté bien gérée et protégée des menaces des égoïsmes et des intérêts particuliers: Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, Anne-Laure VAN BRUAENE (dir.), 2010, *De bono communi. The Discourse and Practice of the Common Good in the European City (13th–16th c.)/Discours et pratique du bien commun dans les villes d'Europe (XIII^e–XVI^e siècle)*, Turnhout, Brepols, p. 227–415; Matthew S. KEMPSHALL, 1999, *The Common Good in Late Medieval Political Thought*, Oxford, Clarendon Press.

⁴⁸ *Rotuli Parliamentorum*, vol. I: 1272–1327, p. 281–286; S. B. CHRIMES, Alfred L. BROWN (éd.), 1961, *Select Documents, op. cit.*, p. 11–19; David DOUGLAS (éd.), 1975, *English Historical Documents, op. cit.*, p. 527–539; « Annales Paulini, 1307–1341 », *op. cit.*, p. 198–202, ici p. 199–200: « *Item qe tout le lignage de Pieres Gavastone soit entierement ouste du roi [...] / Item qe tous les portours soient oustiez et qil ne li eit nule fors sicome feust en temps seon piere [...] / Item pur ceo qe le roi retient genty de office qe furent oue le dit Pieres de Gavastone auxxi bien en seon hostiel come en loustiel la reigne, soient de touz ceux houstiez, qe ne sont nie convenables par la descrecion de seneschall et le gardeyn de la garderobe* ».

⁴⁹ *Vita Edwardi secundi, op. cit.*, p. 25–27.

⁵⁰ Ralph V. TURNER, 2003, *Magna carta. Through the ages*, Londres, Pearson.

⁵¹ *Vita Edwardi secundi, op. cit.*, p. 18–19. L'auteur écrit, en effet: « I do not insert them [all the Ordinances] here as it would break the flow of this narrative and prove tedious to my readers [...] But because the ordinance which expelled Piers Gaveston from England was more welcome to many than the rest [...], and in order that this ordinance may be read and the cause of banishment appear clearly, I have inserted it in my narrative as very relevant to my theme ». La traduction anglaise du texte latin d'origine est celle de l'éditeur.

c'est-à-dire critiquer l'échec avéré de la politique d'un roi en visant son favori⁵². En effet, ce personnage sert souvent de fusible entre le souverain et les membres de son entourage, en concentrant sur sa tête tous les mécontentements⁵³. Mais au-delà de cette personnification du mauvais règne à travers le favori, on assiste à l'émergence des conceptions du pouvoir étroitement liée à une certaine compréhension de la royauté et du gouvernement dans un consensus avec les Grands et plus généralement avec l'ensemble du corps social⁵⁴. Ceci explique l'orientation des charges brandies par les magnats anglais mécontents, dont les allégations, comme on l'a vu, étaient pour la plupart normatives et visaient une meilleure gestion du pouvoir royal et de son exercice. Dans l'affaire Piers Gaveston, une corrélation particulière de faveur et de domination associée à la faiblesse du roi peut être ainsi observée. Elle permet de contextualiser la figure du favori et de comprendre sa démarcation d'avec l'ami sur le plan du contenu. Cette séparation est davantage accentuée par les commentaires des chroniqueurs.

Si l'opposition discute principalement de l'influence désastreuse des favoris sur la prise de décision et la pratique du pouvoir, la tradition des chroniques, en revanche, traite en détail des fautes personnelles du favori, avec un accent mis sur ses comportements perçus comme étant déraisonnables. Sans manquer de présenter Piers Gaveston comme l'exceptionnel destinataire et distributeur du patronage royal, les chroniques soulignent sa puissante position dans les affections du roi lorsque le couple royal retourna en Angleterre après le mariage célébré à Boulogne. Piers Gaveston fut, en effet, couvert de baisers et de câlins par le roi, suscitant du coup la jalousie de la reine Isabelle et des barons⁵⁵. À l'occasion du couronnement d'Édouard II, le 25 février 1308, Piers Gaveston, si cher au cœur du roi, tenait un rôle de premier plan lors de la cérémonie, mais il joua les trouble-fêtes. En plus d'attacher l'un des éperons du roi, ce qui était un acte hautement symbolique et significatif, le favori était arrivé vêtu de pourpre, la couleur royale, garni de perles. Cet acte frôlait l'illégitime et suscita, par conséquent, la fureur de pratiquement tous les barons anglais présents⁵⁶. Au cours du banquet de couronnement, le roi,

⁵² Le règne d'Édouard II est un échec au niveau politique et militaire. Son père Édouard I, surnommé le « marteau des Écossais » pour avoir envahi l'Écosse et conquis le pays de Galles, lui légua un royaume consolidé, quoiqu'en guerre contre l'Écosse. Sous Édouard II, deux batailles décisives contre les Écossais ont eu lieu, la première à Bannockburn les 23 et 24 juin 1314, et la seconde en 1322. Chacune d'elles s'est soldée par une défaite écrasante des Anglais accablés de voir par deux fois leur roi fuir le champ de bataille. Ces échecs ont été une terrible humiliation pour Édouard II et les Anglais pourtant désireux d'avoir un vrai chef de guerre pour couvrir l'Angleterre de gloire. Édouard II perdait ainsi son autorité morale face aux barons. À cela s'ajoutent les détails qui transpirent sur sa vie et qui ternissent sa réputation. En somme, il monte sur le trône en 1307, mais à peine neuf mois plus tard, en avril 1308, il avait déjà perdu tout crédit aux yeux de certains à cause de Piers Gaveston. Pour une biographie complète de ce roi, voir Seymour PHILLIPS, 2010, *Edward II, op. cit.*

⁵³ Oliver AUGÉ, 2004, « Holzinger, Enzlin, Oppenheimer Günstlingsfälle am spätmittelalterlichen und frühneuzeitlichen Hof der Württemberger », in Jan HIRSCHBIEGEL, Werner PARAVICINI (dir.), *Der Fall des Günstlings, op. cit.*, p. 365–399.

⁵⁴ Au sujet du consensus des fidèles comme concept analytique, cf. Bernd SCHNEIDMÜLLER, 2000, « Konsensuale Herrschaft. Ein Essay über Formen und Konzepte politischer Ordnung im Mittelalter », in Paul-Joachim HEINIG (dir.), *Reich, Regionen und Europa in Mittelalter und Neuzeit. Festschrift für Peter Moraw*, Berlin, Duncker & Humblot, p. 53–87; Jürgen HANNIG, 1982, *Consensus fidelium. Frühfeudale Interpretationen des Verhältnisses von Königtum und Adel am Beispiel des Frankenreiches*, Stuttgart, A. Hiersemann.

⁵⁵ *Johannis de Trokelowe, et Henrici de Blaneforde, monachorum S. Albani, necnon quorundam anonymorum, Chronica et annales*, éd. H. T. RILEY, 1866, Londres, Longmans, p. 65.

⁵⁶ Porter le même habit que le prince ou arborer la couleur royale était un privilège des parents du prince. Bien que marié à sa nièce et passant pour être le frère juré du roi anglais, Piers Gaveston ne pouvait se considérer comme membre à part entière de la famille royale. Apparaître vêtu de manière identique au roi ne pouvait que faire scandale. Voir Klaus OSCEMA, 2010, « Amis, favoris, sosies. Le vêtement comme miroir des relations personnelles », in Rainer Christoph SCHWINGES, Regula SCHORTA (dir.), *Fashion and clothing in Late Medieval Europe / Mode und Kleidung im Europa des späten Mittelalters*, Basel, Schwabe, p. 183; Arnd REITEMEIER, 2004, « Günstlinge und ihre Wahrnehmung am englischen Hof des 14. Jahrhunderts », in Jan HIRSCHBIEGEL, Werner PARAVICINI (dir.), *Der Fall des Günstlings, op. cit.*, p. 201. Cette attitude explique davantage le mécontentement des magnats anglais qui, à l'assemblée parlementaire du 27 février 1308 tenue deux jours après le couronnement, adoptèrent 3 articles accusant Piers Gaveston de trahison pour s'être accroché au pouvoir royal et s'être fait l'égal du roi. Ils ne manquaient pas moins de décider de la restitution à la couronne des vastes terres du comté de Cornouailles tenu par Piers Gaveston et de son exil. Le roi, malgré lui, sanctionna ces deux décisions le 18 mai 1308. Cf. *Vita Edwardi secundi, op. cit.*, p. 4–5.

dit-on, passa très peu de temps sur le canapé de la reine, mais il se prélassa longuement sur un *triclinum*⁵⁷ avec son bien-aimé. Cette image du roi s'inclinant vers son favori, dénote une amitié émotionnelle profonde existant entre les deux amis. À tout cela, s'ajoute le mépris de Piers Gaveston pour les comtes et les barons, lorsqu'il les affublait de surnoms qui les horripilaient⁵⁸. En 1310, lorsque Piers Gaveston revint d'exil pour la deuxième fois sans le consentement des barons mécontents, le roi le cacha dans la chambre royale. Sur cet épisode, le biographe d'Édouard II choisit d'utiliser insidieusement le vocable *thalamus*⁵⁹ qui signifie chambre à coucher.

Son allusion ainsi faite à la communauté de lit n'avait rien de surprenant ou de compromettant dans le milieu aristocratique. Il s'agissait plutôt d'une pointe de critique, parce que pour les magnats anglais en colère, le roi porta son choix sur la mauvaise personne. En effet, comme déjà indiqué, contrairement aux rencontres entre personnes de sexe opposé, les gestes de proximité physique n'avaient pas de connotation essentiellement sexuelle pour les contemporains. Dans le milieu curial, ils ont été utilisés comme moyens pour rendre visible la fidélité des barons à travers une certaine proximité avec le roi. Une interprétation négative a, cependant, été donnée lorsque les relations personnelles étroites entre le prince et le familier ont été institutionnalisées en accordant des privilèges à ce dernier, ou lorsque le roi, parce qu'éprouvant pour son intime une passion dévorante, engageait le couple ami dans une relation à la fois intense et exclusive au point de n'écouter uniquement son bien-aimé à l'exclusion de tout autre conseiller⁶⁰. Dans de tels cas, les partenaires de rang inférieur, dénoncés comme favoris, devaient s'attendre à l'hostilité de leurs adversaires et terminer par une chute dramatique qui semble finalement être le destin du favori.

Conclusion

La perception variable du courtisan favorisé joue finalement un rôle important dans la construction de la figure de l'ami et du favori. Tous deux sont des privilégiés dans les faveurs royales, et le favori est avant tout un ami du roi. Dans la mesure où chaque courtisan essaie d'attirer sur lui la faveur princière, le favori serait simplement le meilleur des courtisans. Cependant, du point de vue de ses détracteurs, il n'est rien d'autre qu'un conseiller dominant qui n'aurait pas réussi à se maintenir au pouvoir jusqu'à sa mort. Il est désigné ainsi qu'après sa chute ou dans la bouche de ses adversaires. Il s'agit, donc, d'un terme péjoratif appliqué à l'ami qui ne joue pas le jeu politique d'une façon équilibrée et qui, par conséquent, offense les autres barons selon leur sens de la justice. Les détails des chroniqueurs sur les fautes personnelles du favori, doublés des allégations normatives de l'opposition nobiliaire, montrent ainsi l'illégitimité du favori dans la proximité du souverain et combien sa familiarité avec le roi est dorénavant perçue comme obscène. Cette figure opposée de l'ami, étroitement intégrée à la culture politique du bas Moyen Âge occidental, était considérée comme une expression significative de l'échec de la politique royale et devenait le prototype de la critique du pouvoir dont l'aristocratie croyait avoir à se

⁵⁷ « Annales Paulini, 1307–1341 », *op. cit.*, p. 262. *Triclinum* renvoie à un lit de table utilisé depuis l'époque romaine, sur lequel les convives pouvaient s'allonger à demi-coudé pour prendre le repas. Le sens du latin classique de *triclinium* est le même que celui du latin médiéval: Jan Frederik NIERMEYER, 1976, *Mediae Latinitatis lexicon minus*. Lexique latin médiéval-français/anglais, Leiden, E. J. Brill, sous l'entrée « *trichorus* », p. 1044; Félix GAFFIOT, 2016, Dictionnaire latin-français, Paris, p. 1600.

⁵⁸ *The Brut*, vol. I, p. 206–207: « le dit Sire Piers appella Sire Robert de Clare Counte de Gloucestre "filtz au putayn," et le Counte de Nicolle & Sire Henry Lacy "Ventres creues," et luy Counte Guy de Warwik "noir chein de Arderne," & il appella ensemment le noble & gentil Counte Thomas de Lancastre "villayn," et autres plusours despitez disoit il a les grauntz dengleterre, par quoi ils estoient graundement greuez ». Cf. également *Vita Edwardi secundi*, *op. cit.*, p. 25; *The Chronicle of Lanercost, 1272–1346*, éd. et trad. Herbert MAXWELL, 2017, Glasgow, James MacLehose and Sons, p. 216; Jean BOUCHER, *Histoire tragique et memorable de Pierre de Gaverston, gentil homme gascon, jadis le mignon d'Edouard II, roy d'Angleterre, tirée des chroniques de Thomas Walsingham et tournée de latin en François*, Paris, 1588, p. 5–6.

⁵⁹ *Vita Edwardi secundi*, *op. cit.*, p. 9: « *dicentes [...] dum capitalis inimicus eorum, qui regnum turbauerat et ipsos, regio lateret in thalamo, accessum eorum non fore securum* ».

⁶⁰ Pour une discussion sur les commentaires allusifs ou explicites des chroniqueurs, cf. Richard E. ZEIKOWITZ, 2003, *Homoeroticism and chivalry. Discourses of male same-sex desire in the fourteenth century*, New York, Palgrave Macmillan, p. 113–118.

plaindre. Le favori apparaissait également comme une formule souple et officielle du règlement du conflit. Certes, il permettait de contenir l'épineuse question de savoir comment traiter un mauvais roi, mais il n'offrait pas la possibilité d'éviter indéfiniment cette problématique, car la crise pouvait culminer vers une déposition et un assassinat du roi. Édouard II inaugure cette ère sombre dans l'histoire politique et constitutionnelle de l'Angleterre, lorsqu'il est déposé en 1327 et assassiné dans des circonstances obscures.

Sources et bibliographie

1. Sources

« Annales Londonienses, 1195–1330 », in William STUBBS (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, Londres, Rolls Series, 76, vol. I, p. 1–251.

« Annales Paulini, 1307–1341 », *ibid.*, p. 253–370.

Adæ Murimuth Continuatio chronicarum: Robertus de Avesbury De gestis Mirabilibus Regis Edwardi Tertii, éd. E. Maunde THOMPSON, 1889, Londres, Eyre and Spottiswoode, 515 p.

Biblia sacra, http://vulgata.info/index.php?title=Kategorie:BIBLIA_SACRA:AT:Est10, consulté le 22/4/2020.

Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office, Edward II, vol. I: 1307–1313, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1894, 865 p.

CHRIMES S. B., BROWN Alfred L. (éd.), 1961, *Select Documents of English Constitutional History, 1307–1485*, New York, Barnes & Noble, 398 p.

DOUGLAS David (éd.), 1975, *English Historical Documents*, vol. III: 1189–1327, Londres, 1032 p.

Johannis de Trokelowe, et Henrici de Blaneforde, monachorum S. Albani, necnon quorundam anonymorum, Chronica et annales, éd. H. T. RILEY, 1866, Londres, Longmans, 544 p.

LACROIX Daniel, WALTER Philippe (éd.), 1996, *Tristan et Iseut. Les poèmes français - la saga norroise*, Paris, Librairie générale française, Librairie générale française, 636 p.

Le roman de Tristan, par Bréoul et un anonyme. Poème du XII^e siècle, éd. Ernest MURET, 1913, Paris, Librairie de Firmin Didot et Cie, 255 p.

MAP Walter, 1983, *De nugis curialium, Courtiers' trifles*, éd. et trad. M. R. JAMES, C. N. L. BROOKE, R. A. B. MYNORS, Oxford, Oxford University Press, 545 p.

Rotuli Parliamentorum, vol. I: 1272–1327, 482 p.

The Anonimale Chronicle, 1307 to 1334, from Brotherton Collection MS 29, éd. Wendy R. CHILDS, John TAYLOR, 2013, Cambridge, Cambridge University Press, 206 p.

The Brut, or The chronicles of England, éd. Friedrich W. D. BRIE, 1906, Londres, Kegan Paul, 2 vols., vol. I, 289 p.

The Chronicle of Lanercost, 1272–1346, éd. et trad. Herbert MAXWELL, 2017, Glasgow, James MacLehose and Sons, 357 p.

Vita Edwardi Secundi monachi Cuiusdam Malmesberiensis, éd. et trad. Noël DENHOLM-YOUNG, 1957, Londres, Thomas Nelson and Sons, 150 p.

2. Bibliographie

ASCH Ronald G., 2005, « Favoriten », in PARAVICINI, HIRSCHBIEGEL, WETTLAUFER (dir.), *Höfe und Residenzen im spätmittelalterlichen Reich*, vol. I, p. 63–65.

- ASCH Ronald G., 2004, « Schlußbetrachtung. Höfische Gunst und höfische Günstlinge zwischen Mittelalter und Neuzeit. 18 Thesen », in HIRSCHBIEGEL, PARAVICINI (dir.), *Der Fall des Günstlings*, p. 515–531.
- AUGE Oliver, 2004, « Holzinger, Enzlin, Oppenheimer Günstlingsfälle am spätmittelalterlichen und frühneuzeitlichen Hof der Württemberger », in Jan HIRSCHBIEGEL, Werner PARAVICINI (dir.), *Der Fall des Günstlings*, p. 365–399.
- BIHRER Andreas, 2008, « Curia non sufficit. Vergangene, aktuelle und zukünftige Wege der Erforschung von Höfen im Mittelalter und in der Frühen Neuzeit », in *Zeitschrift für Historische Forschung*, vol. 35, No. 2, p. 235–272.
- BLOCH Oscar, WARTBURG Walther von, 1975, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, Presses Universitaires de France, 682 p.
- CHAPLAIS Pierre, 1994, *Piers Gaveston: Edward II's Adoptive Brother*, Oxford, New York, Clarendon Press, Oxford University Press, 150 p.
- CHAPLAIS Pierre, (dir.), 1982, *English medieval diplomatic practice. Part I: Documents and Interpretation*, Londres, Her Majesty's Stationary Off., vol. I, 416 p.
- CHEVALLIER Pierre, 1985, *Henri III, roi shakespearien*, Paris, Fayard, 751 p.
- CLASSEN Albrecht, SANDIDGE Marilyn (dir.), 2010, *Friendship in the Middle Ages and Early Modern Age. Explorations of a Fundamental Ethical Discourse*, Berlin, New York, Walter de Gruyter, 802 p.
- CONTAMINE Philippe, 1994, « Pouvoir et vie de cour dans la France du XV^e siècle: les mignons », in *Académie des inscriptions et belles-lettres*, No. 2, p. 541–554.
- DANNENBERG Lars-Arne, BUTZ Reinhardt, 2004, « Überlegungen zu Theoriebildungen des Hofes », in Reinhardt BUTZ, Jan HIRSCHBIEGEL, Dietmar WILLOWEIT (dir.), *Hof und Theorie. Annäherungen an ein historisches Phänomen*, Köln, Böhlau, p. 1–41.
- ELLIOTT J. H., BROCKLISS L. W., 1999, (dir.), *The World of Favourite*, New Haven, Londres, Yale Univ. Press, 336 p.
- FORONDA François, 2004, « La privanza dans la Castille du bas Moyen Âge. Cadres conceptuels et stratégies de légitimation d'un lien de proximité », in *Annexes des CLCHM*, vol. 16, p. 153–197.
- GAFFIOT Félix, 2016, *Dictionnaire latin-français*, Paris, 1712 p.
- GALVEZ-BEHAR Gabriel, 2009, « Le constructivisme de l'historien. Retour sur un texte de Brigitte Gaïti », in *Le Mouvement social*, No. 229, p. 103–113.
- GARNIER Claudia, 2000, *Amicus amicus, inimicus inimicus. Politische Freundschaft und fürstliche Netzwerke im 13. Jahrhundert*, Stuttgart, A. Hiersemann, 375 p.
- HAMILTON Jeffrey S., 1998, *Piers Gaveston. Earl of Cornwall 1307–1312. Politics and Patronage in the Reign of Edward II*, Detroit, Londres, 192 p.
- HANNIG Jürgen, 1982, *Consensus fidelium. Frühfeudale Interpretationen des Verhältnisses von Königtum und Adel am Beispiel des Frankenreiches*, Stuttgart, A. Hiersemann, 343 p.
- HASELDINE Julian (dir.), 1999, *Friendship in Medieval Europe*, Stroud, Sutton, 287 p.
- HASKINS George L., 1939, « A Chronicle of the Civil Wars of Edward II », in *Speculum*, vol. 14, No. 1, p. 73–81.
- HIRSCHBIEGEL Jan, 2015, *Nahbeziehungen bei Hof – Manifestationen des Vertrauens. Karrieren in reichsfürstlichen Diensten am Ende des Mittelalters*, Köln, Böhlau, 417 p.
- HIRSCHBIEGEL Jan, 2004, « Zur theoretischen Konstruktion der Figur des Günstlings », in ID., PARAVICINI (dir.), *Der Fall des Günstlings*, p. 23–39.

- HIRSCHBIEGEL Jan, PARAVICINI Werner (dir.), 2004, *Der Fall des Günstlings. Hofparteien in Europa vom 13. bis zum 17. Jahrhundert*, Ostfildern, J. Thorbecke, 531 p.
- Hof und Residenz im spätmittelalterlichen Deutschen Reich (1200-1600)*, <https://rep.adw-goe.de/handle/11858/38>, consulté le 23/4/2020.
- JAEGER C. Stephen, 1999, *Ennobling Love. In Search of a Lost Sensibility*, Philadelphia, Univ. of Pennsylvania Press, 311 p.
- JAEGER C. Stephen, 1991, « L'amour des rois. Structure sociale d'une forme de sensibilité aristocratique », in *Annales ESC*, vol. 46, No. 3, p. 547–571.
- KOSELLECK Reinhart, 2002, *The Practice of Conceptual History. Timing History, Spacing Concepts*, trad. angl. T.S. PRESNER, Stanford, Stanford University Press.
- KRIEG Heinz, 2003, *Herrscherdarstellung in der Stauferzeit. Friedrich Barbarossa im Spiegel seiner Urkunden und der staufischen Geschichtsschreibung*, Ostfildern, J. Thorbecke, 403 p.
- LE ROUX Nicolas, 2001, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547 – vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 805 p.
- LECUPPRE-DESJARDIN Élodie, VAN BRUAENE Anne-Laure (dir.), 2010, *De bono communi. The Discourse and Practice of the Common Good in the European City (13th–16th c.)/Discours et pratique du bien commun dans les villes d'Europe (XIII^e–XVI^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 290 p.
- MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *A l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, 412 p.
- Matthew S. KEMPSHALL, 1999, *The Common Good in Late Medieval Political Thought*, Oxford, Clarendon Press, 401 p.
- MURRAY IV John, PROTHERO Rowland Edmund (dirs.), juillet et octobre 1862, *The Quarterly Review*, Londres, Stamford Street, vol. 112, 578 p.
- MUSTAKALLIO Katariina, KRÖTZL Christian (dir.), 2009, *"De amicitia". Friendship and Social Networks in Antiquity and the Middle Ages*, Rome, Institutum Romanum Finlandiae, 265 p.
- NIERMEYER Jan Frederik, 1976, *Mediae Latinitatis lexicon minus*. Lexique latin médiéval-français/anglais, Leiden, E. J. Brill, sous l'entrée « *trichorus* », 1138 p.
- OSCHEMA klaus, 2012, « The Cruel End of the Favourite. Clandestine Death and Public Retaliation at Late Medieval Courts in Europe », in Spieß KAR-HEINZ, Warntjes IMMO (dir.), *Death at Court*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, p. 171–196.
- OSCHEMA Klaus, 2010, « Amis, favoris, sosies. Le vêtement comme miroir des relations personnelles », in Rainer Christoph SCHWINGES, Regula SCHORTA (dir.), *Fashion and clothing in Late Medieval Europe / Mode und Kleidung im Europa des späten Mittelalters*, Basel, Schwabe, p. 181–192.
- OSCHEMA Klaus, 2009, « Riskantes Vertrauen: zur Unterscheidung von Freund und Schmeichler im späten Mittelalter », in Gerard KRIEGER (dir.), *Verwandtschaft, Freundschaft, Bruderschaft. Soziale Lebens- und Kommunikationsformen im Mittelalter*, Berlin, Akademie-Verlag, p. 510–532.
- OSCHEMA klaus (dir.), 2007, *Freundschaft oder "amitié"? Ein politisch-soziales Konzept der Vormoderne im zwischensprachlichen Vergleich (15.-17. Jahrhundert)*, Berlin, Duncker & Humblot, 220 p.
- OSCHEMA Klaus, 2006, *Freundschaft und Nähe im spätmittelalterlichen Burgund. Studien zum Spannungsfeld von Emotion und Institution*, Köln, Böhlau, 696 p.
- PARAVICINI Werner, HIRSCHBIEGEL Jan, WETTLAUFER Jörg (dir.), 2005, *Höfe und Residenzen im spätmittelalterlichen Reich. Bilder und Begriffe*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2 vols., vol. 1, 562 p.

- PARAVICINI Werner, 2002, « Les cours et les résidences au Moyen Âge tardif. Un quart de siècle de recherches allemandes », in Otto-Gerhard OEXLE, Jean-Claude SCHMITT (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âges en France et en Allemagne. Actes des colloques de Sèvres (1997) et Göttingen (1998)*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 327–350.
- PEČAR Andrea, KAISER Michael, 2003, (dir.), *Der Zweite Mann im Staat. Oberste Amtsträger und Favoriten im Umkreis des Reichfürsten in der Frühen Neuzeit*, Berlin, Duncker und Humblot, 362 p.
- PEČAR Andreas, KAISER Michael, 2003, « Reichfürsten und ihre Favoriten. Die Ausprägung eines europäischen Strukturphänomens unter den politischen Bedingungen des Alten Reiches », in PEČAR, KAISER, (dir.), *Der Zweite Mann im Staat im Staat*, p. 9–19.
- PHILLIPS Seymour, 2010, *Edward II*, New Haven, Yale Univ. Press, 679 p.
- RABELER Seven, 2004, « Vertrauen und Gunst. Klientelismus am spätmittelalterlichen Hof », in HIRSCHBIEGEL, PARAVICINI (dir.), *Der Fall des Günstlings*, p. 41–63.
- REEMTSMA Jan Philipp, 2008, *Vertrauen und Gewalt. Versuch über eine besondere Konstellation der Moderne*, Hamburg, Hamburger Edition, 576 p.
- REITEMEIER Arnd, 2004, « Günstlinge und ihre Wahrnehmung am englischen Hof des 14. Jahrhunderts », in HIRSCHBIEGEL, PARAVICINI (dir.), *Der Fall des Günstlings*, p. 191–207.
- RIPPERGER Tanja, 1998, *Ökonomik des Vertrauens. Analyse eines Organisationsprinzips*, Tübingen, Mohr Siebeck, 299 p.
- SAUL Nigel, 1997, *Richard II*, New Haven/Londres, Yale Univ. Press, 514 p.
- SCHNEIDMÜLLER Bernd, 2000, « Konsensuale Herrschaft. Ein Essay über Formen und Konzepte politischer Ordnung im Mittelalter », in Paul-Joachim HEINIG (dir.), *Reich, Regionen und Europa in Mittelalter und Neuzeit. Festschrift für Peter Moraw*, Berlin, Duncker & Humblot, p. 53–87.
- STOWELL William Averill, 1908, *Old-French Titles of Respect in Direct Address*, Baltimore, 237 p.
- TURNER Ralph V., 2003, *Magna carta. Through the ages*, Londres, Pearson, 256 p.
- VAN EICKELS Klaus, 2013, *Intimität und die Grenzen des Erlaubten im Mittelalter. Frühjahrstagung des Konstanzer Arbeitskreises für mittelalterliche Geschichte e.V., 19.03.2013 – 22.03.2013 Reichenau*, in *H-Soz-Kult*, 20.06.2013, www.hsozkult.de/conferencereport/id/tagungsberichte-4868.
- VAN EICKELS Klaus, 2009, « Gewalt und Intimität im Mittelalter: An den Grenzen des Erlaubten oder Grundlage sozialer Kohäsion? », in Anja HESSE (dir.), *Tabu. Über den gesellschaftlichen Umgang mit Ekel und Scham*, Berlin, Kulturverlag Kadmos, p. 33–56.
- VAN EICKELS Klaus, 2007, « Freundschaft im (spät)mittelalterlichen Europa: Traditionen, Befunde und Perspektiven », in OSHEMA (dir.), *Freundschaft oder "amitié"?*, p. 23–34.
- VAN EICKELS Klaus, 2004, « Tender Comrades. Gesten männlicher Freundschaft und die Sprache der Liebe im Mittelalter », in *Invertito - Jahrbuch für die Geschichte der Homosexualitäten*, vol. 6, p. 9–48.
- VAN EICKELS Klaus, 2002, *Von inszenierten Konsens zum systematisierten Konflikt. Die englisch-französischen Beziehungen und ihre Wahrnehmung an der Wende vom Hoch- zum Spätmittelalter*, Stuttgart, J. Thorbecke, 463 p.
- WINTERLING Aloys, 2004, « "Hof". Versuch einer idealtypischen Bestimmung anhand der mittelalterlichen und frühneuzeitlichen Geschichte », in Reinhardt BUTZ, Jan HIRSCHBIEGEL, Dietmar WILLOWEIT (dir.), *Hof und Theorie. Annäherungen an ein historisches Phänomen*, Köln, Böhlau, p. 55–76.
- ZANKE Sebastian, 2013, « Konflikt und Konkurrenz im Spannungsfeld von Kirche, Hof und Stadt. Günstlinge im päpstlichen Avignon », in Jörg OBERSTE (dir.), *Pluralität – Konkurrenz – Konflikt. Religiöse Spannungen im städtischen Raum der Vormoderne*, Regensburg, Schnell + Steiner, p. 101–128.

ZEIKOWITZ Richard E., 2003, *Homoeroticism and chivalry. Discourses of male same-sex desire in the fourteenth century*, New York, Palgrave Macmillan, 216 p.